

SINGULIÈRE MANIÈRE DE PRÊTER SERMENT

II

LA MAIN RETOURNÉE



OMME parallèle à la coutume citée sous ce titre dans la *Revue des Traditions Populaires*, 1907, p. 96, j'indiquerai un article intitulé *Meineidsaberglauben* (superstitions relatives aux serments) publié dans la *Beilage* de la *Münchener Allgemeine Zeitung*, 1905, p. 190. Dans la Haute et la Basse Bavière, le Haut Palatinat et dans quelques circonscriptions de Franconie, les magistrats sont persua-

dés que le peuple pense pouvoir échapper aux sanctions divines du serment en tenant la main gauche retournée pendant la prestation de serment : la paume de la main droite levée est tournée en avant et celle de la main gauche en arrière. Ce geste aurait pour but de « dériver » le serment ; dans le peuple on nomme l'acte « le serment froid ». Les juges s'efforcent d'empêcher cette pratique.

Des coutumes analogues se rencontrent chez les peuples les plus divers. Dans l'Archipel malais on pose, pendant la prestation du serment, le Qoran sur la tête des indigènes, qui regardent le Livre comme une sorte de puissance magique ; ils disent : « Si je mens, que le Qoran avec ses trente sections me couvre d'anathème. » Pour se garantir des effets d'un faux serment, ils cachent dans leurs cheveux un objet quelconque assez épais, afin que le Livre ne touche pas leur tête (1).

Des Yezjidi de Turquie il est dit : « En prononçant le serment de fidélité lors des cérémonies du mariage, le fiancé se tient dans de l'eau courante, dans l'idée qu'ainsi se trouve lavée (enlevée à mesure) la force contraignante du serment, dont par suite la non observance sera moins entachée de péché (2). »

Budapest.

I. GOLDZIFER.

(1) Visser, *Enige Opmerkingen over Eeden in den N. I. Archipel*, Leyde, 1893, p. 30, 33, 35.

(2) Lucy Garnett, *The women of Turkey and their Folk-Lore*, Lo. 1891, p. 134.